

### Les grilles de salaire des professeurs des écoles

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les grilles de carrière des enseignants, comme l'ensemble des grilles des fonctionnaires, sont revues et revalorisées.

La carrière des professeurs des écoles aura vocation à se dérouler sur deux grades (classe normale et hors classe) ; le ministère crée un troisième grade (classe exceptionnelle) qui sera, à terme, réservé à 10% du corps.

Durée des carrières par grade									
Situation actuelle					Situation future				
Classe normale	Echelon	Durée échelons actuelle			Echelon	Durée échelons sep-17			
		Grd Choix	Choix	Anc		Avec accélération	Sans accélération		
	1	0,25			1		1		
2	0,75			2	1				
3	1			3	2				
4	2	2,5	2,5	4	2				
5	2,5	3	3,5	5	2,5				
6	2,5	3	3,5	6	2	3			
7	2,5	3	3,5	7	3				
8	2,5	4	4,5	8	2,5	3,5			
9	3	4	5	9	4				
10	3	4,5	5,5	10	4				
11				11					
Hors classe	Echelon	Durée échelon actuelle			Echelon	Durée échelon septembre 17			
	1	2,5			1	2			
	2	2,5			2	2			
	3	2,5			3	2,5			
	4	2,5			4	2,5			
	5	3			5	3			
	6	3			6	3			
7				7					
Classe exceptionnelle					Echelon	Durée échelon septembre 17			
					1	2			
					2	2			
					3	2,5			
					4	3			
					HEA'1				
					HEA'2				
				HEA'3					

La revalorisation des grilles se fera par étapes successives de janvier 2017 à janvier 2020.

Valeur des échelons en points d'indice								
Situation actuelle			Situation future					
Ech.	Indice	Echelon	Indice					
	actuel		janv-17	sept-17	janv-18	anv-19		
1	349	1		383	388	390		
2	376	2	383	436	441	441		
3	432	3	440		445	448		
4	445	4	453		458	461		
5	458	5	466		471	476		
6	467	6	478		483	492		
7	495	7	506		511	519		
8	531	8	542		547	557		
9	567	9	578		583	590		
10	612	10	620		625	629		
11	658	11	664		669	673		
<b>Hors classe</b>								
Ech.	Indice	ch. actuels	Indice					ch. futurs
	Actuel		janv-17	Sept 17	janv-18	anv-19	janv-20	
1	495	1	516					
2	560	2	570	570	575	590	590	1
3	601	3	611	611	616	624	624	2
4	642	4	652	652	657	668	668	3
5	695	5	705	705	710	715	715	4
6	741	6	751	751	756	763	763	5
7	783	7	793	793	798	806	806	6
							821	7
<b>Classe exceptionnelle</b>								
N'existe pas		Ech.	Indice					
			sept-17	janv-18	janv-19	anv-20		
		1				695		
		2				735		
		3				775		
		4				830		
		EA'1				890		
		EA'2				925		
EA'3				972				

Attention, les revalorisations des grilles comportent le transfert prime/points d'une partie de l'indemnitaire : 4 points au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qu'il faut retrancher de la revalorisation.

**Les avancées et les limites de ces nouvelles grilles :**

*Le SNUipp avec la FSU ont tout au long des discussions demandé que la revalorisation soit effective dès la rentrée 2017 et pas par étapes, dans un calendrier long jusqu'en 2020.*

*Il s'est opposé à la création d'un grade supplémentaire qui ne sera pas accessible à toutes et tous et sera un outil de management renforcé.*

*Il a obtenu que les promotions se fassent en tenant compte de la répartition femmes/hommes parmi les promouvables.*

*Il continue de demander des garanties pour que la carrière sur deux grades soit effective : système de forte bonification en points dès le 11ème échelon pour le passage à la Hors Classe, clause de sauvegarde pour les personnels en fin de carrière aux 10ème et 11ème échelons de la classe normale. Tous les collègues, y compris ceux qui ont commencé leur carrière en tant qu'instituteurs, doivent pouvoir accéder au dernier échelon de la hors classe.*